

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ET DE RAMASSAGE SCOLAIRE DE DANGERS, MITTAINVILLIERS-VÉRIGNY

10 rue de la Mairie - 28190 DANGERS Tél. 02.37.22.90.05 sirpdmv@wanadoo.fr

*Département d'Eure et Loir  
Arrondissement de Chartres  
Canton de Illiers-Combray*

## PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

### SÉANCE DU JEUDI 05 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique et de Ramassage Scolaire de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annie RENARD, Présidente par intérim.

- **Etaient présents** : Mmes DROCHON Véronique, LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, JOLY Amélie (pouvoir de Mme DUBESSET Angélique), MM. BELLAMY André (pouvoir de M. DE AGUIAR Séraphin), TACHAT Mickaël

- **Etaient absents excusés** : Mme DUBESSET Angélique (pouvoir à Mme JOLY Amélie), M. DE AGUIAR Séraphin (pouvoir à M. BELLAMY André)

Formant la majorité des membres en exercice.

- **Secrétaire de Séance** : M. BELLAMY André

#### Ordre du jour

- Election du Président
- Détermination du nombre de postes de vice-présidents
- Election des vice-présidents
- Adhésion au GIP Récia
- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au GIP Récia
- Souscription au service ENT primOT
- Modification du temps de travail du poste d'Adjoint Technique à 31/35<sup>ème</sup>
- Questions diverses

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Comité Syndical. La Présidente par intérim dénombre 6 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum est respecté.

Madame Annie RENARD, Présidente par intérim, déclare le Comité Syndical installé puis cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, à savoir Madame Véronique DROCHON, en vue de procéder à l'élection du Président, conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Par conséquent, Madame Véronique DROCHON prend la présidence du Comité Syndical et propose de désigner Monsieur André BELLAMY pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

#### **Délibération n°2023/29**

#### **ELECTION DU PRESIDENT**

Madame Véronique DROCHON sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme Amélie JOLY et Mme Elisabeth LEBEAU-CORBONNOIS acceptent de constituer le bureau.

Madame Véronique DROCHON demande alors s'il y a des candidats.

Elle enregistre la candidature de Monsieur Mickaël TACHAT et invite les conseillers syndicaux à passer au vote.

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré

élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Chaque conseiller syndical dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Madame Véronique DROCHON proclame les résultats :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Mickaël TACHAT : 4 (quatre) voix
- Mme Amélie JOLY : 4 (quatre) voix

**2<sup>ème</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Mickaël TACHAT : 4 (quatre) voix
- Mme Amélie JOLY : 4 (quatre) voix

Monsieur TACHAT sollicite auprès de Madame la Présidente une suspension de séance à 20h47.

Madame la Présidence accepte.

Monsieur TACHAT quitte la salle de conseil avec les délégués au SIRP de Mittainvilliers-Vérigny.

Monsieur TACHAT et ses délégués réintègrent la salle de conseil et Madame la Présidente reprend la séance à 20h55.

Madame la Présidente demande alors s'il y a de nouveaux candidats.

Elle enregistre la candidature de Monsieur Mickaël TACHAT et invite les conseillers syndicaux à passer au vote.

**3<sup>ème</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Mickaël TACHAT : 4 (quatre) voix
- Mme Véronique DROCHON : 4 (quatre) voix

**Mme Véronique DROCHON** étant la plus âgée, a été proclamée Présidente du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny et a été immédiatement installée.

Madame Véronique DROCHON rappelle qu'elle ne s'est pas portée candidate et annonce publiquement qu'elle refuse le poste.

Monsieur Mickaël TACHAT informe l'assemblée qu'il convient de reconvoquer le conseil syndical et rappelle à l'assemblée, qu'en l'absence de Président/Présidente, le SIRP sera dissous.

Monsieur André BELLAMY rappelle que la commune de Dangers a une politique d'ouverture et vote pour les membres de Mittainvilliers-Vérigny.

En tant que Présidente, Madame Véronique DROCHON lève la séance sans débattre sur les autres points à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance, André BELLAMY

